



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Les autres moyens de gestion des déchets d'Annemasse Agglo à votre disposition :

Déchetteries	Grands Bois (particuliers)	Gaillard	Bonne	Saint-Cergues
Horaires et jours d'ouverture	Lundi - vendredi : 7h30 - 19h Samedi : 8h - 19h Fermé dimanche et jours fériés	Lundi - vendredi : 7h30 - 19h Samedi : 8h - 19h Fermé dimanche et jours fériés	Lundi : 9h30 - 12h 14h - 18h Mardi à vendredi : 14h - 18h Samedi : 9h - 12h 14h - 18h	Lundi : 9h30 - 12h 14h - 18h Mardi à vendredi : 14h - 18h Samedi : 9h - 12h 14h - 18h
Coordonnées	Rue Germain Sommeiller Vétraz-Monthoux	Rue Transval Gaillard	Route de la Ripaille Bonne	Route de la Vy de l'eau Saint-Cergues

Points Propreté :

Une centaine de Points Propreté répartis sur le territoire est à votre disposition pour trier vos emballages ménagers recyclables. Vous pouvez déposer vos papiers, cartonnettes (les gros cartons vont à la déchetterie), verre, bouteilles plastiques et cannettes aluminium vides.

Des sacs de précollecte sont disponibles gratuitement dans vos mairies ou au siège d'Annemasse Agglo qui vous rappelleront les consignes de tri et vous permettront d'emmener ces déchets aux Points Propreté.



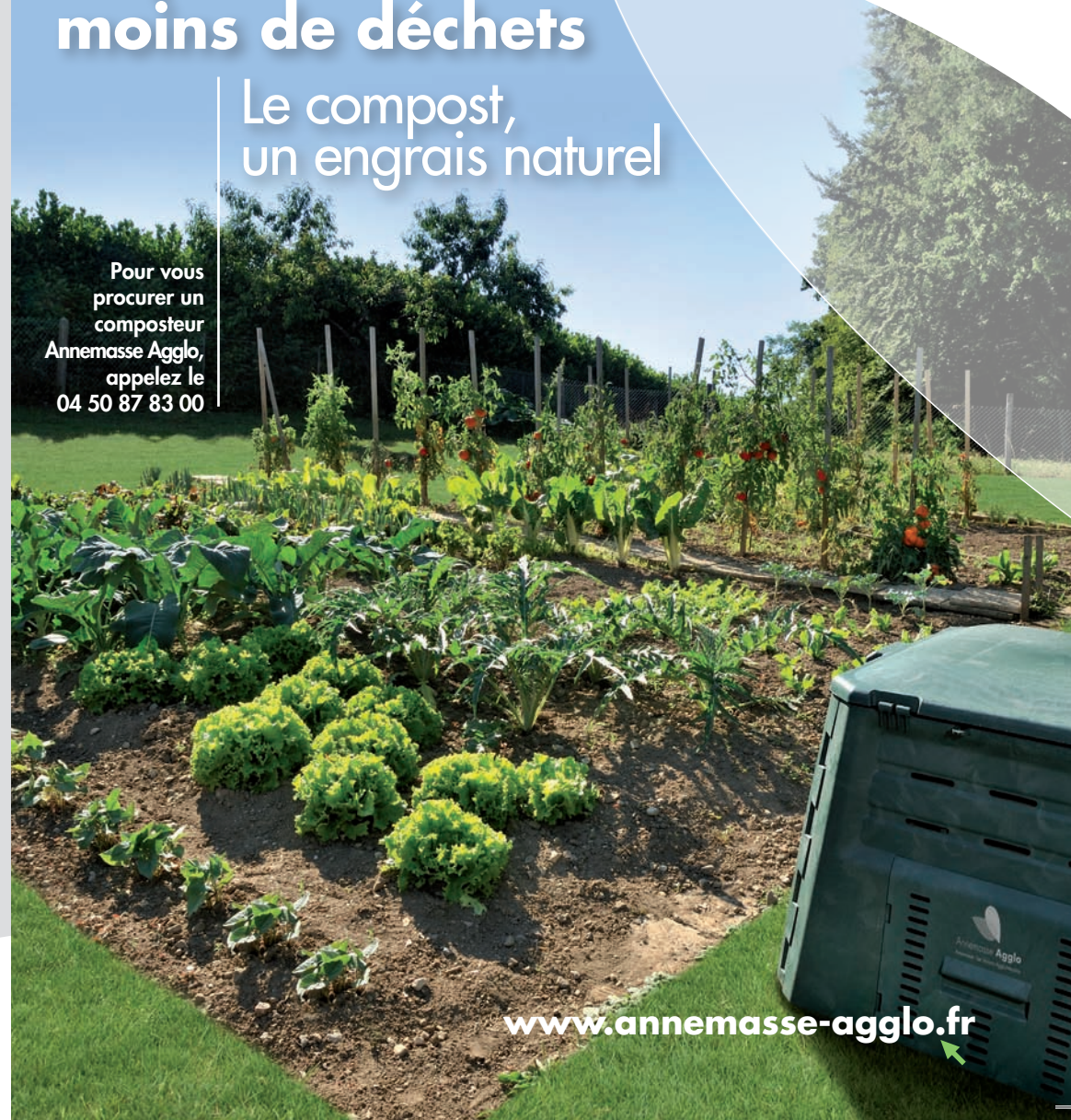
Pour toute information complémentaire, contactez le service Propreté au : 04 50 38 04 62

Objectif : moins de déchets

Le compost, un engrais naturel

Pour vous procurer un composteur Annemasse Agglo, appelez le 04 50 87 83 00

STORRAGE - 04 50 57 42 17 • crédit photo : couverture © Sémaphore - Foblia - divers 100watt - imprimés sur papier recyclé.





Le compostage, c'est quoi ?

Le compostage est le cycle naturel de la dégradation des déchets organiques. C'est l'association du travail des bactéries, des insectes, des larves, de l'air et de l'humidité dans un composteur.

Le composteur est une boîte de stockage des déchets fermentescibles (biodégradables, déchets de cuisine, de jardin...). Il s'installe dans le jardin, en contact direct avec le sol. L'issue de ce processus est le compost, un engrais naturel.

Le compostage, pour quoi ?

Le compostage permet :

- la fabrication d'un engrais naturel non-polluant,
- la fertilisation des plantes ou du jardin,
- un geste éco-responsable,
- la réduction des déchets verts à porter en déchetterie,
- la réduction des déchets alimentaires à destination de l'incinérateur.

Le composteur, pour qui ?

La mise à disposition de «composteurs Annemasse Agglo» s'adresse *aux habitants du territoire** possédant un jardin. Le composteur individuel n'a pas d'utilité en appartement.



Le composteur, où en trouver ?

Modèles Annemasse Agglo

Deux modèles sont disponibles :

«Robusto 360 litres»

85 x 85 x H62 cm - 10kg = 20 € TTC

«Robusto 500 litres»

85 x 85 x H85 cm - 14kg = 25 € TTC

Toutes les informations pratiques vous seront fournies avec le composteur au moment de la livraison.

Commande

Vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au siège d'Annemasse Agglo :

04 50 87 83 00

ou en téléchargeant le formulaire sur le site web :

www.annemasse-agglo.fr

Livraison

Suite à votre commande, le service propreté d'Annemasse Agglo vous contactera pour fixer un rendez-vous et votre composteur vous sera livré à domicile.

* Ambilly
Annemasse
Bonne
Cranves-Sales
Etrebrières
Gaillard
Juvigny
Lucinges
Machilly
Saint-Cergues
Vétraz-Monthoux
Ville-La-Grand

